

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2009**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 septembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART - Patrick DER-KEVORKIAN –Corinne CASALS - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE - Murielle BARBECOT.

Excusés : Magali TAFARO

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

#### **REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement par GRAS SAVOYE dans le cadre de l'assurance statutaire, des arrêts maladies d'agents, soit les sommes de 3 061,67 et 575,70 €.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la réussite d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, il convient de modifier le tableau des emplois permanents. Il propose donc de supprimer le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour le remplacer par le grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. Il convient également de supprimer le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, ce poste étant vacant depuis la titularisation de l'agent au grade de rédacteur territorial. Ces modifications seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir admettre en non valeur la somme de 1 259,78 Euros correspondant à la location d'un commerce à la société PAGE TRONIC pour l'année 2005.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'admettre en non valeur cette somme et de l'inscrire à l'article 654 du budget TVA local commercial.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité :

Budget principal :

6521 (déficit b.annexe)	1260 €
7475 (group.collectivités)	1260 €

2111- 76 (achat terrain espace public)	- 8200 €
2116 - 70 (achat terrain cimetièrè)	- 1000 €
2135-60 (abris terrain foot)	- 1500 €
2152-67 (chicanes rte Monthieux)	1800 €
2152-71 (parvis école)	2400 €
2152-78 (bordures salle des fêtes)	100 €
2158-75 (sécurisation îlot)	- 2000 €
2188-64 (illuminations)	- 1600 €
2188-81 (cuisine salle des fêtes)	10000 €

#### Budget local commercial

023 (virement section investissement)	- 1260 €
654 (perte s/créances irrécouvrables)	1260 €
021 (virement section fonctionnement)	- 1260 €
1324 (subvention commune)	1260 €

#### **DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'ETUDE DE DIAGNOSTIC SUR LE RESEAU D'EAUX USEES**

Monsieur le maire explique que la mission d'étude de diagnostic et de préconisations de travaux concernant le réseau des eaux usées de la commune peut bénéficier de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier sollicitant des subventions auprès du Conseil Général et à autoriser ce dernier à percevoir pour le compte de la commune la subvention qui pourrait être octroyée par l'Agence de l'Eau.

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'étude à réaliser auprès du Conseil Général.
- Autorise le département à percevoir pour le compte de la commune, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau pour cette étude et à la reverser ensuite à la commune.

#### **PRESENTATION DES MODIFICATIONS DU SCOT**

Monsieur le Maire présente les différentes modifications du SCOT de la Dombes. Ces modifications sont rendues nécessaires pour une mise en compatibilité avec la D.T.A.  
Les membres du conseil n'émettent aucune observation sur ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Jacky NOUET :

- recherche un volontaire pour l'ouverture du marché de vendredi prochain, Corinne CASALS donnera une réponse sur sa disponibilité.

Georges SILVESTRE :

- communique les plans d'évacuation de l'école et du restaurant scolaire. Corinne DECOLLONGE se charge de présenter ces documents à Madame COLLAUDIN.
- présente différentes propositions de boîtes aux lettres à installer à l'école. La solution d'un bloc de 3 boîtes en résine est retenue.
- indique que les travaux de rénovation de la fontaine vont démarrer la semaine prochaine.

Corinne DECOLLONGE :

- communique des informations scolaires. Les effectifs scolaires de la rentrée, soit 163 élèves. Il y a 4 nouveaux enseignants. Le dossier Ecoles Numériques Rurales de la commune n'a pas été retenu à la première attribution, il reste néanmoins en attente pour une éventuelle deuxième vague. Un conseil d'école sur la grippe A a été organisé, la mairie a procédé à l'installation de distributeurs de savon et d'essuie-mains.
- une nouvelle contractuelle a été recrutée depuis le 1<sup>er</sup> octobre pour 13 h 00 afin de compléter le remplacement de l'agent titulaire actuellement en congé maladie.
- De nouvelles bénévoles ont rejoint l'équipe de la bibliothèque : Mesdames Annie FROIDURE, Christine GAMAZ, Nathalie SALERNO, Stéphanie DESROCHES et Sylvie FOUR. Madame SORET a quitté l'équipe. Mesdames FOSSIER et RIAND, agents communaux assurent des heures au sein de la bibliothèque.

La séance est levée à 23h 00.

D.PETRONE

J.NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

P.DER-KEVORKIAN

C.CASALS

C.LAMBERT

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

F.ALBANESE

M.BARBECOT